

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2784

16 novembre 2012

SOMMAIRE

2gether, société coopérative	133617	Publi-Lux S.à r.l.	133623
Baticoncept S.A.	133629	Qualitas Services Company S.à r.l.	133623
B.G.1. S.A.	133631	Qubica Lux S.à r.l.	133624
CBE S.à r.l.	133604	Radio-Music International	133627
Cesare Fiorucci	133624	Raphidec Sàrl	133628
CNA Corporation S.A.	133625	RBC Investor Services Bank S.A.	133630
DR Frémiet S.à r.l.	133631	RD Card Luxembourg S.à r.l.	133630
Dufry Finance SCA	133586	REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l.	133630
Earth Finance S.à r.l.	133597	Relco Group Holding S.A.	133621
Luxia Ambulances S.A.	133618	Renert S.à.r.l.	133631
LuxSys Consulting S.à r.l.	133608	Restaurant Chinois Jardin Gourmet Sàrl	133631
Optimal Diversified Portfolio	133628	Restaurant-Pizzeria La Toscana S.à.r.l. ...	133632
OT Luxembourg S.à r.l.	133606	Rhone Properties S.à r.l.	133623
Péitesch Immobilière S.à r.l.	133613	RIC French Properties Partnership II S.A.	133625
Personal Properties S.A.	133607	RM Hydro Lux	133632
Pettinaroli Finance S.A.	133612	Roses S.A.	133624
Phoedra S.à r.l.	133612	Rund Carré Hannover	133626
Pierdal S.A.	133612	Secural S.A.	133625
Pixelixir S.A.	133615	S.G.P.M. International S.A.	133632
Po Invest 2 S.A.	133627	Sinequanone	133610
Polaris Consulting S.A.	133617	Summit Partners RKT S.à r.l.	133632
Pragma S.à r.l.	133617	Triangulo SA	133613
Prevalux Conseil s. à r.l.	133618	Vanderbilt Clinical Sarl	133612
PROloc S.A.	133620	Xanatum Finance S.A.	133612
PROloc S.A.	133620	Xanatum Investissements S.A.	133615
ProLogis Spain XIV S.à r.l.	133615		
ProLogis Spain XV S.à r.l.	133621		
ProLogis Spain XXII S.à r.l.	133618		
Provitalis Luxembourg S.à r.l.	133620		
Publi-Lux, Publicité Luxembourgeoise Re- né Feletig et Compagnie S.e.c.s.	133623		

Dufry Finance SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 172.144.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of October.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dufry Finances SNC, a partnership (société en nom collectif) incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

Dufry Finance I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorneys and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties represented as stated above have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which such parties declared to form:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Dufry Finance SCA (the "Company"). The Company is a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the "General Meeting"), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at two million five hundred ninety thousand United States Dollars (USD 2,590,000), consisting of nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) Class I Common Shares, which shall be held by the limited partner and one (1) Class II Common Share, which shall be held by the unlimited partner, with a par value of two hundred and fifty-nine United States Dollar(s) (USD 259) each, all of which are fully paid up.

5.2. The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Incorporation, shall be identical except to the extent otherwise provided by the law or by the Articles of Incorporation.

5.3. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager to do so.

5.4. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The Class I Common Shares and Class II Common Share will be in the form of registered shares.

6.2. With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of their status and of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

6.3. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

6.4. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

6.5. Any transfer of shares will be registered in the shareholders register and is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

6.6. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple share certificates.

6.7. The Company may redeem its own Class I Common Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

III. Management, Supervisory board

Art. 7. Management.

7.1. Manager

The Company is managed by Dufry Finance I S.à r.l. (referred to as the "Manager"), in its capacity as sole general partner (associé commandité) and holder of all Class II Common Shares of the Company.

The shareholder(s) other than the Manager shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

7.2. Powers of the Manager

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Manager, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

7.3. Delegation of Powers

The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, employees or other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

7.4. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

The Company is also bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such power.

Art. 8. Liability of the Manager and of the shareholders.

8.1. The Manager is jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

8.2. The shareholders other than the Manager shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and they are only liable for payment to the Company up to the nominal value of each share in the Company owned by them.

Art. 9. Dissolution - Incapacity of the Manager.

9.1. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

9.2. In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

9.3. Within fifteen days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the Articles of Association.

9.4. The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

9.5. The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 10. Supervisory Board.

10.1. Composition of the Supervisory Board

(i) Except where the Company's annual statutory and/or consolidated accounts are audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the members of the Supervisory Board, and determines their number. The members of the Supervisory Board cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. They will hold office until their successors are elected.

(iii) The members of the Supervisory Board may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half, the Manager shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

(v) If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

(vi) The remuneration of the members of the Supervisory Board is set by the shareholders.

(vii) The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

10.2. Powers of the Supervisory Board

The Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine. It shall authorise any actions of the Manager that, pursuant to the Law or to these Articles, exceed the powers of the Manager.

10.3. Procedure

(i) The Supervisory Board must appoint a chairman among its members (the «Chairman») and may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

(ii) The Supervisory Board meets upon the request of the Chairman or upon the request of two of its members.

(iii) The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

(iv) Written notice of any meeting of the Supervisory Board is transmitted to all its members at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting, by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Notice of a meeting may also be waived by a member, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

(v) Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

(vi) Any member of the Supervisory Board may grant a power of attorney to any other member in order to be represented at any meeting of the Supervisory Board.

(vii) The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

(viii) Any member of the Supervisory Board may participate in a meeting by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

(x) The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

10.4. Minutes of meetings of the Supervisory Board

(i) The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) and will be kept at the registered office of the Company. Any proxies will remain attached thereto.

(ii) Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Art. 11. Auditor.

11.1. In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an independent auditor («réviseur d'entreprises»).

11.2. The independent auditor, if any, shall be elected by the annual general meeting of the shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of the shareholders and until his successor is elected. The independent auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

11.3. The independent auditor in office may be removed at any time by the general meeting of the shareholders with or without cause.

Art. 12. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or a member of the Supervisory Board or any officer of the Manager or of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, the Manager or member of the Supervisory Board or officer of the Manager or of the Company who serves as a director, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

IV. Shareholder(s)

Art. 13. General meetings of shareholders.

13.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the Articles provide otherwise.

13.2. The annual meeting will be held in Luxembourg at the time and place specified in the convening notices or each year on the last day of May.

13.3. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

13.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

13.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.

13.6. If all the shareholders are present or represented at a General Meeting and if they consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis à vis third parties nor resolve to amend these articles without the Manager's consent. For instance, it shall neither dismiss the Manager nor appoint another manager unless the Manager consents thereto.

The General Meeting shall decide upon the distribution of dividends without the Manager's consent.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and Approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

15.2. Each year, the Manager prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, managers, members of the Supervisory Board and statutory auditors towards the Company.

15.3. One month before the annual General Meeting, the Manager provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board or the statutory auditors as the case may be, who then prepare a report setting forth their proposals.

15.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Manager, exceptional circumstances so require.

15.5. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

15.6. The balance is at the disposal of the General Meeting.

15.7. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 Subject to the consent of the Manager, the Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

16.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2012. The first annual general meeting will thus be held in the year 2013.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (USD)	Number of shares	Amount paid-in (USD)
Dufry Finances SNC	2,589,741	9,999	2,589,741
Dufry Finance I S.à r.l.	259	1	259
Total:	2,590,000	10,000	2,590,000

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of two million five hundred ninety thousand United States Dollars (USD 2,590,000) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1 Resolved to set at one (1) the number of independent auditors and further resolved to elect the following as independent auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:

Ernst & Young S.A., with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach, L-5365 Luxembourg.

2 The registered office shall be at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Dufry Finances SNC, une société en nom collectif constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

Dufry Finance I S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes, représentées comme établit ci-dessus, ont requis le notaire de dresser comme suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer :

Chapitre I^{er} . Raison sociale - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Raison sociale. La raison sociale de la société en nom collectif est “Dufry Finance SCA” (la «Société»). La Société est une société en nom collectif régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg actuellement en vigueur et particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du(des) gérant(s) (les «Gérants»). Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par décision des associés (les «Associés»), agissant conformément aux conditions prévues pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du(des) Gérant(s). Au cas où le(s) Gérant(s) estimerait/estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à deux million cinq cent quatre-vingt-dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.590.000,-) divisé en neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) Actions Ordinaires de Classe I, qui doivent être détenues par les associés-commanditaires et une (1) Action Ordinaire de Classe II qui doit être détenue par l'associé-commandité, chaque action ayant une valeur nominale de deux cent cinquante-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 259,-) et chaque action étant entièrement libérée.

5.2 Les droits et obligations inhérentes aux actions de chaque classe, tels que définis par les présents Statuts, seront identiques sauf stipulation contraire dans la Loi ou dans les Statuts.

5.3 Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale des Associés, agissant conformément aux conditions prévues pour la modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par un apport en argent seront offertes par préférence aux actionnaires existants en proportion de la part de capital qu'ils détiennent déjà. Le Gérant devra déterminer la période pendant laquelle le droit de souscription préférentielle pourra être exercé. Cette période ne peut pas être inférieure à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale, votant selon les règles de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle ou autoriser le Gérant à le faire.

5.4 En plus du capital social émis, il peut y avoir un compte prime d'émission auquel toute prime payée sur une action en plus de sa valeur nominale est transférée. Toute prime d'émission payée à l'occasion de la souscription de telles actions restera toujours attachée aux actions pour lesquelles elle a été payée et sera remboursée exclusivement aux propriétaires de ces actions. Le montant du compte prime d'émission peut être utilisé pour procéder au paiement d'actions que la Société rachèterait à ses actionnaires, pour compenser les moins-values nettes réalisées, pour faire des distributions aux actionnaires sous forme de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions Ordinaires de Classe I et les Actions Ordinaires de Classe II seront nominatives.

6.2 Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication de son statut et du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

6.3 Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

6.4 La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

6.5 Tous les transferts d'actions seront inscrits au registre des actionnaires et ne seront opposables à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiés à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil ou par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

6.6 Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

6.7 La Société peut racheter ses propres Actions Ordinaires de Classe I, en accord avec les conditions et dans les limites établies par la Loi.

Chapitre III. Gestion, Conseil de surveillance

Art. 7. Gestion.

7.1 Gérant

La Société sera gérée par Dufry Finance I S.à r.l (ci-après le «Gérant») en sa qualité de seul associé commandité de la Société et détenteur de toutes les Actions Ordinaires de Classe II de la Société.

Les autres actionnaires ne participeront ni n'interféreront avec la gestion de la Société.

7.2 Pouvoirs du Gérant

Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts aux Actionnaires sont de la compétence du Gérant, qui a tous les pouvoirs pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.3 Délégation de pouvoirs

Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs directeurs, employés ou autres personnes, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

7.4 Représentation

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant.

Vis à vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes les personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 8. Responsabilité du Gérant et des actionnaires.

8.1 Le Gérant est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

8.2 Les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 9. Dissolution - Incapacité du Gérant.

9.1 En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

9.2 Dans ce cas le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires pour désigner un nouveau Gérant.

9.3 Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans le délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par les Statuts.

9.4 Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunisse.

9.5 Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Conseil de Surveillance.

10.1 Composition du Conseil de Surveillance

(i) Sauf quand les comptes annuels et/ou consolidés de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

(ii) Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre. Ils seront élus pour une période ne dépassant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

(iii) Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

(iv) Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de moitié, le Gérant convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

(v) Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

(vi) La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par les actionnaires.

(vii) Les membres du Conseil de Surveillance ne seront pas tenus personnellement responsables du fait de leur mandat pour tout engagement fait valablement au nom de la Société, à condition que de tels engagements respectent les Statuts et la Loi.

10.2 Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur les sujets que le Gérant détermine. Il autorisera tout acte du Gérant qui, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts, excède les pouvoirs du Gérant.

10.3 Procédure

(i) Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président (le «Président») et choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

(ii) Le Conseil de Surveillance se réunira à la demande du Président ou de deux de ses membres.

(iii) Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents ou représentés un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

(iv) Convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous les membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation, par n'importe quel moyen de communication autorisé pour la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une description des opérations dont il sera traité. Il pourra être renoncé à cette convocation par un membre, autant avant qu'après une réunion. Une convocation écrite ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

(v) Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra au Luxembourg ou tel autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre.

(vi) Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme son mandataire.

(vii) Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

(viii) N'importe quel membre peut participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

(ix) En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil de Surveillance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et chacun étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

(x) Le Conseil de Surveillance déterminera toute règle additionnelle concernant ce qui précède dans ses règlements internes.

10.4 Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance

(i) Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

(ii) Les copies ou extraits des résolutions écrites prises par le Conseil de Surveillance ainsi que des procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance agissant conjointement.

Art. 11. Réviseur.

11.1. Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur indépendant (le «Réviseur Indépendant»).

11.2. Le Réviseur Indépendant, s'il y en a un, sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui finira à la date de la prochaine assemblée générale d'actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu. Le Réviseur Indépendant restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit réélu ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

11.3. Le Réviseur Indépendant en fonction sera remplacé de tout temps par l'assemblée générale d'actionnaires avec ou sans raison.

Art. 12. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir du Gérant ou de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, actionnaire, directeur ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Gérant ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir du Gérant ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, actionnaire, directeur ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

IV. Actionnaires

Art. 13. Assemblée générale des actionnaires.

13.1. Toute assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale») représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, à moins que les Statuts en disposent autrement.

13.2. L'assemblée annuelle se tiendra à Luxembourg aux temps et lieu indiqués dans les convocations ou chaque année le dernier jour de mai.

13.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

13.4. Les autres Assemblées Générales se tiendront aux lieux et dates tels qu'indiqués dans les convocations y relatives.

13.5. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée, une autre personne comme son mandataire.

13.6. Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Gérant en vertu des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents statuts sans le consentement du Gérant. Notamment, elle ne révoquera le Gérant ni ne désignera un autre gérant sans le consentement du Gérant.

L'Assemblée Générale décidera sur la distribution des dividendes sans le consentement du Gérant.

V. Comptes annuels - Répartition des bénéfices - Surveillance

Art. 15. Année sociale et Approbation des comptes annuels.

15.1. L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le Gérant dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, gérants, membres du Conseil de Surveillance et réviseurs statutaires envers la Société.

15.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant fournit les documents de preuve et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance ou au réviseur statutaire le cas échéant, qui ensuite préparera un rapport contenant ses propositions.

15.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et final du Gérant, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.5. Après déduction de toutes les dépenses de la Société et des amortissements, le bilan positif représente les bénéfices nets de la Société. Sur les bénéfices nets, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais cela le redevient jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, à tout moment, pour n'importe quelle raison, elle a été entamée.

15.6. Le bilan est à la disposition de l'Assemblée Générale.

15.7. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 Avec l'accord du Gérant, la Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale.

16.2 La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le 31 décembre 2012. La première assemblée générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2013.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Libération (EUR)
Dufry Finances SNC	2,589,741	9,999	2,589,741
Dufry Finance I S.à r.l.	259	1	259
Total:	2,590,000	10,000	2,590,000

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.590.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, preuve de quoi a été donnée au notaire, qui le reconnaît expressément.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

133597

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-nommés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1 Décidé de fixer à un (1) le nombre des réviseurs indépendants et décide de nommer la personne suivante pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013:

Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach, L5365 Luxembourg.

2 Le siège social est fixé au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 12 octobre 2012. Relation: EAC /2012/13412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012137145/625.

(120181311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Earth Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.164.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B166.230,

represented by Mr Joe Zeaiter, juriste, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15th October 2012, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Earth Finance S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Earth Finance S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR12,500.-) represented five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular

resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (€)
BRE/Europe 6NQ S.à.r.l.	500	€12,500
Total	500	€12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.200,-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777,

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzweölf, am fünfzehnten Tag des Monats Oktober,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen,

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und eingetragen im luxemburgischem registre de commerce et des sociétés (Handelsregister) unter der Nummer B 166.230.

hier vertreten durch Herr Joe Zeiter, juriste, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 15. Oktober 2012, welche vorliegender Urkunde beigefügt um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Earth Finance S.à r.l." (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Earth Finance S.à r.l." wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung des Gesellschaftsportfolios.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Veränderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxembourg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Stadtgemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss des/der Gesellschafter(s) in der für die Veränderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss des/der Gesellschafter(s) zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit der weitestreichenden Macht ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich der Geschäftsführung beziehungsweise der Gesellschaftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) die weitestreichende Macht um in allen Lagen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Lagen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafter liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung, einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen sind unterworfen jede Person, die ein Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, soll von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden.

Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Verwaltungsratsmitglied oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen Delikten, Bösgläubigkeit, grober Vernachlässigung oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) in (Straf-)Verfahren in denen das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte aufgrund eines Verstoßes, Bösgläubigkeit oder nicht im Interesse der Gesellschaft gehandelt zu haben, verurteilt wurde.

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder vom Verwaltungsrat genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Verwaltungsratsmitglieder und leitende Angestellte Anspruch haben könnten aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Verwaltungsratsmitglieds vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, in Gesellschafterversammlungen oder durch Zirkularbeschlüsse (soweit dies gesetzlich möglich ist), gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Sitzung durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Sitzung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Brief übersandt. Der Beschluss wird wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, an Tag dieser Urkunde). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nicht anders vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte der Geschäftsanteile vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2012 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingeschafter. Sofern die Gesellschaft nur aus einem (1) Gesellschafter besteht, gilt Artikel 179(2) des Gesetzes und u.a. die Artikel 200-1 und 200-2 finden Anwendung. In einem solchen Fall übt der alleinige Gesellschafter alle Befugnisse aus, welche auch der Gesellschafterversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis
BRE/Europe 6NQ S.à.r.l.	500	EUR 12.500
Total	500	EUR 12.500

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr EUR 1.200,-betragen.

Ausserordentliche beschlüsse des gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - BRE/Management 6 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 164.777.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48514. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 22. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012137167/407.

(120181610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

CBE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 191, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 172.152.

— STATUTS

L'an deux mil douze, le dix octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Cyril BENACQUISTA, gérant, né le 16 août 1982 à Thionville (France), demeurant à L-3512 Dudelange, 191, rue de la Libération;

- Monsieur Elio BENACQUISTA, gérant, né le 1^{er} février 1957 à Nilvange (France), demeurant à F-57290 Fameck, 33, rue des Ducs de Bar;

- Madame Coralie Jacqueline Dominique LACOSTE, gérant, née le 25 mai 1985 à Metz (France), demeurant à L-3512 Dudelange, 191, rue de la Libération;

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «CBE S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet toute sorte de commerce, achat et vente immobilière, construction immobilière, gestion de syndic et copropriété.

La société a également pour objet le service de nettoyage, peinture, électricité général, tout entretien et nettoyage de mobilier de véhicules de bureaux, d'immeubles intérieur et extérieur et d'espaces verts ainsi que le nettoyage industriel, aménagement tout corps d'état, et le suivi de chantier.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Cyril BENACQUISTA, prénommé	25 parts
Monsieur Elio BENACQUISTA, prénommé	25 parts
Madame Coralie Jacqueline Dominique LACOSTE	50 parts

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le capital social au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent euros (EUR 700,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3512 Dudelange, 191, rue de la Libération.

- Est nommé gérant pour une durée illimitée:

Monsieur Cyril BENACQUISTA, prénommé

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BENACQUISTA, E. BENACQUISTA, C. LACOSTE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137108/71.

(120181462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

OT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 101.222.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven on the twenty eighth day of December,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. David Ansion, with professional address in Munsbach,
"the proxy"

acting as a special proxy of FP-Office Tiger L.L.C, a company existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington Delaware 119808, USA;

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "OT Luxembourg S. à r.l.", having its registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 101222, has been incorporated by deed enacted on the 13 May 2004, published in the Mémorial C number 807 of the 6 August 2004.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "OT Luxembourg S. à r.l." amounts currently to one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial statements of "OT Luxembourg S. à r.l."

IV.- That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company.

V.- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

VI.- That the sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requested the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid.

VII.- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

VIII.- That the liquidation of the Company is done and finalized.

IX.- That full discharge is granted to the Company's Managers for their respective duties.

X.- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the Company's former registered office in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.
Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. David AnSION, demeurant professionnellement à Munsbach.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FP-Office Tiger L.L.C, une société établie sous les lois du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington Delaware 119808, USA

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "OT Luxembourg S. à r.l." ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 101222, a été constituée suivant acte reçu le 13 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 807 du 6 août 2004.

II.- Que le capital social de la société "OT Luxembourg S. à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à cent vingt cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de cent Euro (EUR 100,-) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "OT Luxembourg S. à r.l."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. ANSION, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58861. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 05 janvier 2012.

Référence de publication: 2012137410/85.

(120181070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Personal Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.290.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012137440/12.

(120180904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

LuxSys Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 26, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.681.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mister Marc VAN HOEK, chartered accountant, with professional address at L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, the "Proxy-Holder", acting as a special proxy of Mister Kalervo KARMAVALO, computer programmer, with professional address at L-2560 Luxembourg, 26, rue de Strasbourg, the "Sole Shareholder", by virtue of a proxy signed ne varietur by the Sole Shareholder which shall remain annexed to the present minutes and be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requested the undersigned notary to act its declarations and observations as follows:

I.- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), "LuxSys Consulting S.à r.l.", having its registered office at L-2560 Luxembourg, 26, rue de Strasbourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under section B number 84.681, has been incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître André-jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg on 23 November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 440 of March 19, 2002. The articles of incorporation have not been amended since then,

II.- That the subscribed share capital of the company "LuxSys Consulting S.à r.l.", amounts currently to twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) represented by four hundred (400) units of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

III.- That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the company "LuxSys Consulting S.à r.l."

IV.- That the Sole Shareholder as liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company "LuxSys Consulting S.à r.l."

V.- That the Sole Shareholder declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company "LuxSys Consulting S.à r.l.", and that the liquidation of the company "LuxSys Consulting S.à r.l.", is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by LUXFIDUCIA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B. 71529, acting as "commissary to the dissolution";

VII. That the Sole Shareholder declares that the liquidation is closed.

VIII.- That the shareholder's register of the dissolved company "LuxSys Consulting S.à r.l." has been cancelled.

IX.- That the financial statements of the company "LuxSys Consulting S.à r.l." as at the date of dissolution are hereby approved.

X.- That the Sole Shareholder grants full discharge ("quitus") to each and all of the managers of the dissolved company "LuxSys Consulting S.à r.l." for all their mandates and duties during the period starting on 1st January 2012 and ending on the day of the liquidation of the company "LuxSys Consulting S.à r.l."

XI.- That the records and documents of the dissolved company "LuxSys Consulting S.à r.l." will be kept for a period of five years at the following address: 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Costs and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version. On request of the appearing party, duly represented, and in case of divergences between the English and French Text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to Proxy holder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, Proxy holder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, demeurant ayant son adresse professionnelle à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Kalervo KARMAVALO, informaticien, demeurant professionnellement à L-2560 Luxembourg, 26, rue de Strasbourg, ci-après dénommée «L'Associé Unique», en vertu d'une procuration signée "ne varietur" par l'Associé Unique, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I.- Que la société "LuxSys Consulting S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 26, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 84.681 a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 440 du 19 mars 2002. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société "LuxSys Consulting S.à r.l.", est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-), représentés par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune.

III.- Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "LuxSys Consulting S.à r.l.",

IV.- Que l'Associé Unique, en tant que liquidateur de la société "LuxSys Consulting S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que l'Associé Unique déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute "LuxSys Consulting S.à r.l.", et que la liquidation de la société "LuxSys Consulting S.à r.l.", est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par LUXFIDUCIA, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 71.529, désigné "commissaire à la dissolution" par l'associé unique de la Société;

VII.- Que l'Associé Unique déclare que la liquidation est clôturée.

VIII.- Que le registre des associés de la société dissoute "LuxSys Consulting S.à r.l.", est annulé.

IX.- Que les états financiers de la société "LuxSys Consulting S.à r.l.", à la date de la dissolution sont ici approuvés.

X.- Que l'Associé Unique accorde la décharge pleine et entière à chacun et à tous les gérants de la société dissoute "LuxSys Consulting S.à r.l.", pour l'exécution de tous leurs mandats et charges pendant, et en relation avec, la période commençant le 1^{er} janvier 2012 et se terminant au jour de la liquidation de "LuxSys Consulting S.à r.l.",

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de l'Associé unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de l'Associé Unique connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2012. LAC/2012/48741. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137317/108.

(120181279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Sinequanone, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7 et 14, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 172.160.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le huit octobre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Madame Françoise EMBAREK BEN MOHAMED, responsable de magasins, née à Charleville-Mézières (France), le 14 décembre 1975, demeurant à F-08000 Charleville-Mézières (France), 131, Boulevard Gambetta.

2.- Monsieur Ali AIT AHMED LAMARA, entrepreneur, né à Revin (France), le 29 novembre 1969, demeurant à F-08000 Charleville-Mézières (France), 131, Boulevard Gambetta.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Sinequanone».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation d'un commerce de détail, vente de vêtements et prêt à porter féminin.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Françoise EMBAREK BEN MOHAMED préqualifiée, cinquante parts	50
2.- Monsieur Ali AIT AHMED LAMARA, préqualifié, cinquante parts	50
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.050,-€.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-4361 Esch-sur-Alzette, 7 et 14, Avenue du Rock'n Roll,
- 2.- Est nommée gérant pour une durée indéterminée:
- Madame Françoise EMBAREK BEN MOHAMED, préqualifiée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Embarek Ben Mohamed, Ait Ahmed Lamara, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47536. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137491/100.

(120181538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pettinaroli Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.370.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETTINAROLI FINANCE S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012137441/12.

(120181707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Phoedra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 113.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137443/9.

(120181582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pierdal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 19/10/2012.

Référence de publication: 2012137444/10.

(120181112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Vanderbilt Clinical Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 157.081.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

1) les associés de la Société ont changé de dénomination: Ainsi, Cowen Healthcare Royalty Partners, L.P. se nomme à présent HealthCare Royalty Partners, L.P. et Cowen Healthcare Royalty Partners II, L.P. se nomme désormais Health-Care Royalty Partners II, L.P.; et

2) l'adresse des associés de la Société est la suivante: 300 Atlantic Street, Suite 600 Stamford, CT 06901, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanderbilt Clinical S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012137561/17.

(120181597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Xanatum Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.340.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2012

1. La société LG Management S.à.r.l., R.C.S Luxembourg B 156 639, ayant son siège social au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour Xanatum Finance S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012137588/17.

(120181506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Triangulo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.610.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 19 octobre 2012 a renouvelé le mandat d'un des administrateurs.

- Madame Ingrid LIJNEN, Administrateur de classe A, directeur financier, Guido Gezellelaan 12, B-3090 Overijse, Belgique.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pour TRIANGULO S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012137547/15.

(120181066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Péitesch Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 172.129.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-six septembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Financière Schmit & Schmit SARL avec siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135 315,

ici représentée par son gérant Stephan SCHMIT, commerçant, demeurant à Bertrange.

2.- ACAJOU ONE S. à r.l. avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1, Rue Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133 368,

ici représentée par son gérant Claude MULLER, directeur de société, demeurant professionnellement à Soleuvre, lui-même ici représenté par Stephan SCHMIT, commerçant, demeurant à Bertrange en vertu d'une procuration sous seing privée ci-annexée,

3.- CG-LUX INVEST S.à r.l. avec siège social à L-1471 Luxembourg, 109, Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101 355,

ici représentée par son gérant Stefano GIGANTE, technicien en bâtiments, demeurant à Howald,

lui-même ici représenté par Stephan SCHMIT, commerçant, demeurant à Bertrange en vertu d'une procuration sous seing privée ci-annexée,

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Péitesch Immobilière S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, l'agence immobilière et la promotion immobilière.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement sur le marché national ou international.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille (15.000.-) euros, représenté par six cents (600) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

À défaut d'accord unanime, les associés restants doivent acquérir eux-mêmes les parts dans les trente (30) jours à partir du constat du défaut d'unanimité au prorata de leur participation dans la société et à une valeur calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Après ce délai, le cédant est libre de les céder au tiers.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Financière Schmit & Schmit SARL avec siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135 315, cent cinquante parts	150
2.- ACAJOU ONE S. à r.l. avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1, Rue Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133 368, trois cents parts	300
3.- CG-LUX INVEST S.à r.l. avec siège social à L-1471 Luxembourg, 109, Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101 355, cent cinquante parts	150
Total: Six cents parts	600

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Stephan SCHMIT, commerçant, né Luxembourg, le 4 mai 1978, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelage, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmit et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 octobre 2012. Relation EAC/2012/13268. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012137413/81.

(120180897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pixelixir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 19/10/2012.

Référence de publication: 2012137445/10.

(120181114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Xanatum Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.186.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2012

1. La société LG Management S.à.r.l., R.C.S Luxembourg B 156 639, ayant son siège social au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour Xanatum Investissements S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012137589/17.

(120181505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

ProLogis Spain XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.571.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan Meerkerk, companies manager, residing professionally in Luxembourg,

acting as manager of ProLogis European Developments BV (previously named "ProLogis Spain Developments BV"), with registered office at Schiphol Boulevard 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the Commercial Register of Amsterdam under the number 34248696,

having the power to bind the company by his single signature.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Spain XIV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 14 July 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1226 of 17 November 2005 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since today;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la société ProLogis European Developments BV (précédemment dénommée «Pro-Logis Spain Developments BV»), une société ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro B 34248696,

déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Spain XIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 14 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1226 du 17 novembre 2005 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 septembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 17 septembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45095. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137431/95.

(120181368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

2gether, société coopérative, Société Coopérative.

Capital social: EUR 2.500,00.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 12, rue Auguste Laval.

R.C.S. Luxembourg B 116.757.

—
DISSOLUTION

Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire 2011 Du 24 avril 2012 à Luxembourg, 12 rue Laval

Ordre du jour:

1. Allocution de la présidente
2. Rapport du liquidateur
3. Fin de la liquidation et dissolution
4. Divers

L'Assemblée Générale constate la fin des opérations de liquidation et partant la dissolution de la société coopérative.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2012.

ASTI asbl. / Evandro Cimetta / Antoinette Reis / Norbert Ehlinger / Christiane Wolff / Christiane Krier /
Laura Zuccoli

Représenté par Sege Kollwelter / - / - / - / - / - / -

Référence de publication: 2012137652/20.

(120181565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Polaris Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.696.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137448/10.

(120180923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pragma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3622 Kayl, 7, rue Dideschpont.

R.C.S. Luxembourg B 95.302.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19/10/2012.

Référence de publication: 2012137451/10.

(120180875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Prevalux Conseil s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 19/10/2012.

Référence de publication: 2012137452/10.

(120181113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Luxia Ambulances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 147.437.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2012

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Madame Angélique TAURAATUA, née le 19 juillet 1987 à Metz (France) et demeurant à F-57190 FLORANGE, 2B, rue des Romains.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Madame El-Ouazna STITOU, née le 1^{er} janvier 1940 à Beni Yeteft (Maroc) et demeurant à F-54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE, 4, rue Léo Delibes.

Résolution n° 3

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Mohamed EL KHOMCI, né le 1^{er} juin 1972 à Béni Boufrah (Maroc) et demeurant à F-57300 HAGONDANGE, 22, rue de la Gare.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2012138096/24.

(120182054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

ProLogis Spain XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.177.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September.
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan Meerkerk, companies manager, residing professionally in Luxembourg,

acting as manager of ProLogis European Developments BV (previously named "ProLogis Spain Developments BV"),
with registered office at Schiphol Boulevard 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the
Commercial Register of Amsterdam under the number 34248696,

having the power to bind the company by his single signature.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Spain XXII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, has
been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 15 May 2007, published in the Mémorial Recueil

des Sociétés et Associations, number 1417 of 11 July 2007 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since today;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
- that ProLogis European Developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la société ProLogis European Developments BV (précédemment dénommée «Pro-Logis Spain Developments BV»), une société ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro B 34248696,

déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Spain XXII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 15 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1417 du 11 juillet 2007 (la («Société»)). Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 septembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 17 septembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45106. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138188/94.

(120181751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

PROloc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 71.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan remplace le bilan au 31 décembre 2009 déposé le 21 novembre 2011 sous le N°L110184582.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137453/11.

(120180982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

PROloc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 71.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137454/10.

(120181308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Provitalis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 63.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012137455/12.

(120181229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Relco Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.837.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 octobre 2012

Résolutions

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Angelo Giuliano Pisati, demeurant 14, Imam Malek El Menlah, TN-1006 Tunis, président;

M. Patrick Haller, demeurant professionnellement 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur;

Mme Christine Picco, demeurant professionnellement 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012138241/21.

(120182079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

ProLogis Spain XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.572.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan Meerkerk, companies manager, residing professionally in Luxembourg, acting as manager of ProLogis European Developments BV (previously named "ProLogis Spain Developments BV"), with registered office at Schiphol Boulevard 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the Commercial Register of Amsterdam under the number 34248696,

having the power to bind the company by his single signature.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Spain XV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 14 July 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1226 of 17 November 2005 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since today;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la société ProLogis European Developments BV (précédemment dénommée «ProLogis Spain Developments BV»), une société ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro B 34248696,

déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Spain XV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 14 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1226 du 17 novembre 2005 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 septembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 17 septembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

133623

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45097. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137432/95.

(120181367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Rhone Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.592.

Les comptes annuels au 28 Février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Octobre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012137464/12.

(120181464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**Publi-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Publi-Lux, Publicité Luxembourgeoise René Feletig et Compagnie S.e.c.s.).**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 5.185.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/10/2012.

Référence de publication: 2012137457/10.

(120180878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Qualitas Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 143.149.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Iskandar MAKHMUDOV, homme d'affaires, né à Bukhara (URSS) le 5 décembre 1963, demeurant à Sholkovskoe Shosse, 57 bld. 2, Apt. #91, Moscou, Russie,

détenteur de cinq cents (500) parts sociales,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juillet 2012, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "QUALITAS SERVICES COMPANY S. à r.l." (numéro d'identité 2008 24 47 343), avec siège social à L-1130

Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 143.149, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2931 du 9 décembre 2008,

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et de modifier le point 2.1 de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Walferdange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. "

b) version française:

" **2.1.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts. "

Deuxième Résolution

L'associé unique constate que l'adresse professionnelle des gérants Messieurs Philippe CHAN et Jimmy TONG SAM est désormais fixée à L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 septembre 2012. Relation: CAP/2012/3664. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 18 octobre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012137458/51.

(120180991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Qubica Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 108.598.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012137459/10.

(120181614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**Roses S.A., Société Anonyme,
(anc. Cesare Fiorucci).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.233.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137468/9.

(120181469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Secural S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.302.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2012

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour la durée de six ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Secrétaire, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7, rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de nommer la société RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2012138278/21.

(120181872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

RIC French Properties Partnership II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.713.

—
EXTRAIT

- Par résolution du 15 juin 2010, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de MILKYWAY GROUP INC, en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012137480/14.

(120181496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

CNA Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.341.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 octobre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Juan PARLADE TRIOLA, retraité, demeurant au 4012 Santa Lucia, 11916 Montevideo, Uruguay, Président;
- Monsieur Michael PROBST, expert-comptable, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Madame Rita REICHLING, avocate, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg;
- Monsieur Fernando CABRE CASAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Rm 1301 - 1303, Lu Plaza, 2 Wing Yip Street, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong;
- Monsieur Jorge PARLADE DE ELIA, directeur de sociétés, demeurant au RB Battle Pachero, Lorenzo S/N, P111107U M845 Punta del Este, 32514 Maldonado, Uruguay.

Est nommé réviseur d'entreprises agréée, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012:

- BDO Audit, société anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137821/23.

(120181768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Rund Carré Hannover, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 157.213.

L'an deux mille douze.

Le douze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société RUND CARRÉ HOLDING S.A., ayant son siège social à Wickhams Cay PO Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 161.53.91,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son représentant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée Rund Carré Hannover, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 157213, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 147 du 25 janvier 2011.

Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son représentant, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, et de modifier subséquemment l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve.

On the twelfth day of October.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

The company RUND CARRÉ HOLDING S.A., having its registered office in Wickhams Cay PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the British Virgin Islands trade register under registration number 161.53.91,

hereby duly represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its representative, has declared and requested the officiating notary to act the following:

That the private limited liability company Rund Carré Hannover, having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, R.C.S. Luxembourg section B number 157213, has been incorporated by deed of the notary Anja HOLTZ, then residing at Wiltz, on the 25 November 2010, published in the Memorial C number 147 of the 25 January 2011.

That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its representative, the following resolution:

Resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen to 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, and subsequently to amend the 1st paragraph of article 2 of the bylaws as follows:

" **Art. 2. (paragraph 1).** The registered office shall be in the municipality of Luxembourg."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residences, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2012. Relation GRE/2012/3882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012137469/75.

(120181424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Radio-Music International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 7.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RADIO MUSIC INTERNATIONAL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012137471/11.

(120181092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Po Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.799.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 20 juin 2012

Première résolution

Les Actionnaires acceptent de renouveler le mandat de Madame Marie-Laure BECQUART de son poste d'administrateur de classe A jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017.

Deuxième résolution

Les Actionnaires acceptent de renouveler le mandat de Monsieur Michele MEZZAROBBA de son poste d'administrateur de classe A jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société Alter Audit Sarl ayant son siège social au 2, place de Strasbourg L-2562 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes au décembre 2013 qui se tiendra en 2014.

Le 18 octobre 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012137640/22.

(120181439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Raphidec Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9177 Niederfeulen, 24, An der Gewan.

R.C.S. Luxembourg B 145.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 19/10/2012.

Référence de publication: 2012137472/10.

(120181116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Optimal Diversified Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 70.595.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 octobre 2012

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Michel van Elk en date du 1^{er} novembre 2011
- Démission de Monsieur Jan Straatman en date du 1^{er} décembre 2011
- Démission de Monsieur David Suetens en date du 29 mars 2012
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} novembre 2011 de Monsieur André van den Heuvel, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, Pays Bas
- Nomination de Monsieur André van den Heuvel
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} septembre 2012 de Monsieur Mark den Hollander, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, Pays Bas
- Nomination de Monsieur Mark den Hollander

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Madame Maaïke van Meer, 81/F, International Commerce Centre, Austin Road West 1, Kowloon, Hong Kong
- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, Pays Bas

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2013.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Laure Gérard

Référence de publication: 2012138167/31.

(120182063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Baticoncept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg.

R.C.S. Luxembourg B 14.105.

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BATICONCEPT S.A.", ayant son siège social au 6, Cité Rackenberg, L-2409 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 14.105, constituée en date du 23 août 1976 suivant un acte de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242 du 4 novembre 1976, dont les statuts ont été modifiés en dernière lieu en date du 8 août 2006 un acte de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2250 du 1 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves WALLERS, expertcomptable, demeurant professionnellement au 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy ESCH, employé privé, demeurant professionnellement au 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire madame Nathalie MELLA, employée privée, demeurant professionnellement au 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant, Ladite liste de présence, ainsi que les procurations signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 22.000 (vingt-deux mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion par absorption entre BATICONCEPT-PROMOTIONS S.A. et BATICONCEPT S.A.;

2. Décision de procéder à la fusion par absorption de BATICONCEPT S.A. par BATICONCEPT-PROMOTIONS S.A.;

3. Constatation de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée;

4. Décharge aux administrateurs, au délégué à la gestion journalière et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

5. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société absorbée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre BATICONCEPT-PROMOTIONS S.A. (la "Société Absorbante") et BATICONCEPT S.A. (la "Société Absorbée") acté par-devant notaire instrumentant le 16 juillet 2012, enregistré à Diekirch le 18 juillet 2012, a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 1856 du 26 juillet 2012, et rectifié suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 30 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 2241 du 10 septembre 2012.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées, prévoit l'absorption de BATICONCEPT S.A. par BATICONCEPT-PROMOTIONS S.A. avec prise d'effet comptable de la fusion au 1er janvier 2012, date à laquelle la société BATICONCEPT-PROMOTIONS S.A. sera réputée poursuivre seule les activités des deux sociétés fusionnantes.

L'assemblée a décidé, après en avoir pris connaissance, d'approuver le Projet Commun de Fusion tel que rectifié.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que les registres et documents de la Société Absorbée seront conservés au siège de la Société Absorbante pendant la durée légale.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises sous la condition suspensive de l'approbation de la fusion dans les mêmes termes par l'assemblée de la Société Absorbante.

Constat

Conformément à l'article 271 (2) et 273 de la Loi de 1915, le notaire soussigné (i) déclare avoir vérifié et certifié l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, du Projet Commun de Fusion ainsi que des actes juridiques et formalités imposés afin de rendre la Fusion effective entre la Société Absorbante et la Société Absorbée et (ii) confirme que la Fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée sera effective vis-à-vis des tiers à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial C.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Ettelbrück, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres de bureau comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. WALLERS, G. ESCH, N. MELLA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2012. Relation; DIE/2012/12089. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137753/75.

(120181937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

RBC Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

En date du 27 septembre 2012, Monsieur Pascal Simon a été nommé en qualité de Membre du Comité de Direction.

Mr Pascal SIMON, Membre du Comité de Direction

Adresse professionnelle: 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

RBC Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2012137473/11.

(120181251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

RD Card Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137474/10.

(120181657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137476/10.

(120181669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

DR Frémiet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 122.053.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 octobre 2012

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Lieve BREUGELMANS de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 24 septembre 2012;

- de nommer Monsieur Daniel LAURENCIN, né le 8 octobre 1969 à Bastogne, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 24 septembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance est composé des personnes suivantes:

- CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l.
- Monsieur Eric BINON
- Monsieur Daniel LAURENCIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

DR Frémiet S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012137870/23.

(120182293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Renert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 16, avenue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 52.083.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/10/2012.

Référence de publication: 2012137477/10.

(120180874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Restaurant Chinois Jardin Gourmet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 2, route Principale.
R.C.S. Luxembourg B 148.259.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012137478/10.

(120181221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

B.G.1. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 166.635.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 3 octobre 2012

DEMISSION D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte de la démission des administrateurs suivants:

- M. Eric Lux, ayant pour adresse professionnelle: 1, rue Peternelchen à L-2370 Howald;
- M. André Wilwert, ayant pour adresse: 59, rue Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg.

NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires nomme aux fonctions d'administrateur de la Société:

- SPRL Marc Van Begin, dont le siège social est situé 105 rue de l'Hospice Communal à B-1170 Bruxelles, inscrite (en Belgique) à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0864.979.583 et ayant comme représentant permanent Monsieur Marc Van Begin qui élit domicile au siège social de la SPRL Marc Van Begin;

- SPRL Laurent Stalens, dont le siège social est situé 90 Boulevard du Souverain à B-1170 Bruxelles, inscrite (en Belgique) à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0867.656.486 et ayant comme représentant permanent Monsieur Laurent Stalens qui élit domicile au siège social de la SPRL Laurent Stalens.

Les mandats de ces administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels qui se tiendra en 2017.

NOMINATION DE REVISEUR D'ENTREPRISE

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer, à dater de ce jour, KPMG Luxembourg S.à.r.l, ayant comme adresse Allée Scheffer, 9, L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Emmanuelle Ramponi, en qualité de réviseur d'entreprise.

Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012137731/28.

(120181807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Restaurant-Pizzeria La Toscana S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 52.708.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137479/10.

(120181197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

RM Hydro Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 132.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137481/10.

(120180955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

S.G.P.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 93.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137483/9.

(120181683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Summit Partners RKT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.132,78.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 169.548.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137498/11.

(120181053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.
